



## Licenciment abusif ou non ?

Par **laurenteea\_old**, le **13/11/2007** à **10:12**

bonjour,

voila je présente l'affaire janvier 2007 j'intègre une formation technicien supérieur à la sncf. je quitte un emploi en CDI pour suivre cette formation qui est censée nous apprendre un métier.

lors de l'entretien préalable à l'embauche on me dit que cette formation dure 2ans dont un an d'essai.

début janvier après une semaine de formation on nous dit que si nos résultats d'interrogations sont inférieur à 12/20 ils nous licencient(pas prévu dans le contrat).

Surpris nous prenons ça comme un moyen de nous mettre la pression.

3 mois passe et un examen approche, 2 on en dessous de 12 et boom dehors.

voila plusieurs examens sont passés et maintenant dernier examen début novembre j'ai 11.4 de moyenne, il entame une procédure de licenciement.

Ma question est croyez vous que j'ai une chance de les attaquer au prud'hom sachant que : les notes sont très aléatoires, je n'est jamais pu voir mon statut, il nous font signer des documents en nous destabilisant, sans compter le harcèlement moral en nous menaçant de nous licencier et même en septembre ils ont prononcé mon licenciement mais par hasard suite a une erreur de procédure tout est annulé.

Comment dans ces conditions peut on passer des examens l'esprit tranquille sachant que la tenue de mes postes est irréprochable ?

Sans compter le travail sans habilitation ordonné par mon responsable .

merci de votre attention et de vos réponses